

Rémunération & pouvoir d'achat

Vous avez la parole !

À la suite des négociations salariales de la Branche des IEG, les employeurs ont proposé un accord salarial comprenant une augmentation du Salaire National de Base de +2 % comprenant un rattrapage de 0,5 % pour 2023.

FO Énergie a décidé de ne pas signer cet accord et a pris acte que les employeurs ont pris la décision de maintenir cette proposition bien qu'aucune organisation syndicale n'ait signé ce projet d'accord.

Les négociations par Entreprises vont débuter et FO Énergie vous propose de vous exprimer à travers un rapide sondage sur le sujet de votre rémunération et de votre pouvoir d'achat.



5 questions qui permettront à vos représentants FO, lors des négociations dans vos entreprises d'indiquer aux employeurs que votre pouvoir d'achat n'est pas un problème accessoire !

